



Fédération Française Aéronautique

BREVET D'INITIATION AÉRONAUTIQUE

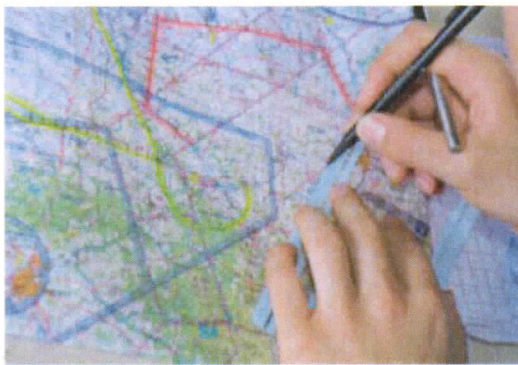
+ La politique...

Cette action permet d'intéresser chaque année plus de 2.000 jeunes à nos activités.

Un nombre non négligeable devient membre d'un club puis pilote : un tiers des brevetés de base sont titulaires du BIA.

L'action BIA est une action de formation diplômante.

Tout jeune de plus de 13 ans, licencié ou non à la Fédération, est concerné par le BIA



Formation théorique

de l'ordre de 40 heures : elle est assurée en liaison avec l'établissement scolaire et comprend des matières telles que la navigation, la météorologie, l'histoire de l'aviation...

Formation pratique

sous forme de deux à trois vols de 30 à 40 minutes chacun, elle est assurée par l'Aéro-Club.

+ Les aides fédérales...

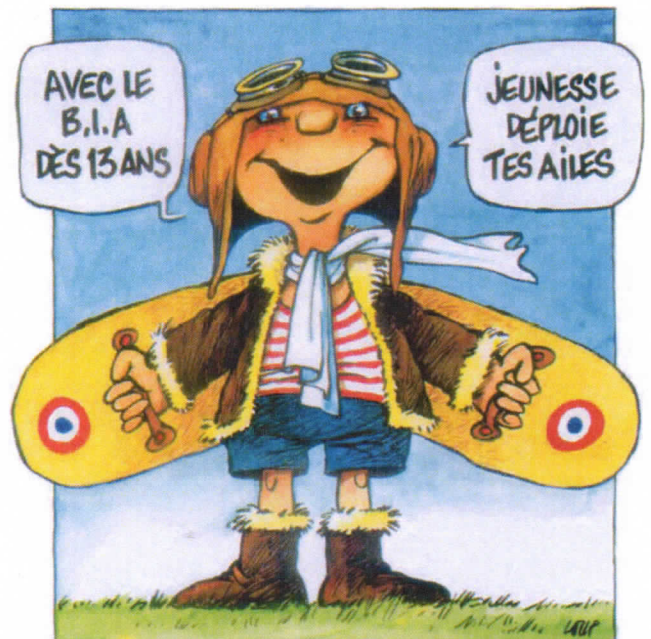
La Fédération soutient l'action des clubs en matière de B.I.A. de deux manières :

- les primes BIA (prise en charge partielle des frais durant la formation sous la forme d'un quota de primes de 50 € attribué à l'Aéro-Club).
- le bonus aérojeunes dans le cadre d'Objectif Pilote (150 € en supplément de la bourse pour le Brevet de Base).

+ Les supports...

- L'espace commission "Jeunes" sur le site internet de la FFA (www.ff-aero.fr rubrique apprendre à piloter) avec en téléchargement les annales de l'examen, les fiches de cours, une bibliographie etc.
- L'ouvrage paru aux Éditions Cepadues (Toulouse) : « INITIATION A L'AÉRONAUTIQUE ».

Renseignements : Nicolas GRAVEZ, Tél: 01-44-29-92-11, nicolas.gravez@ff-aero.fr



+ Le contenu...

La formation doit être assurée sous la responsabilité pédagogique d'un titulaire du CAEA (enseignant ou un instructeur) mais l'équipe peut être élargie à toute personne compétente.

La formation comprend un volet théorique et un volet pratique :

